



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

IR-02

Formation sur les interventions en cas d'incident

Juill. 2026



Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-02 – Formation sur les interventions en cas d'incident (PaFF)

Énoncés :

a. Fournir une formation pour intervenir en cas d'incident aux utilisatrices et utilisateurs du système en fonction des rôles et des responsabilités attribués :

1. dans [Affectation : délais définis par l'organisation] après avoir été affecté à un rôle ou à des responsabilités d'intervention en cas d'incident ou après avoir obtenu l'accès au système
2. lorsque des changements apportés au système l'exigent
3. tous les [Affectation : fréquence définie par l'organisation] par la suite

b. Passer en revue et mettre à jour le contenu de la formation d'intervention en cas d'incident tous les [Affectation : fréquence définie par l'organisation] et à la suite de [Affectation : événements définis par l'organisation]

Responsable : Aucun

Discussion :

La formation d'intervention en cas d'incident est associée à des responsabilités et à des rôles affectés au personnel de l'organisation afin d'assurer un contenu et un niveau de détails appropriés. Par exemple, les utilisatrices et utilisateurs peuvent avoir seulement besoin de connaître avec qui communiquer ou comment reconnaître un incident; les administratrices et administrateurs de système peuvent nécessiter de la formation supplémentaire sur le traitement des incidents; et les intervenantes et intervenants en cas d'incident pourraient recevoir de la formation sur les techniques d'investigation informatique, de collecte de données, de signalement, de reprise et de restauration des systèmes. La formation d'intervention en cas d'incident comprend la formation offerte aux utilisatrices et utilisateurs pour reconnaître et signaler les activités suspectes provenant de sources externes ou internes. La formation d'intervention en cas d'incident pour les utilisatrices et utilisateurs peut être fournie dans le cadre des contrôles AT-02 ou AT-

03. Les événements qui peuvent précipiter une mise à jour du contenu de la formation sur l'intervention en cas d'incident comprennent la mise à l'essai du plan d'urgence ou l'intervention lors d'une urgence concrète (leçons retenues), les conclusions d'une évaluation ou d'une vérification, des changements apportés aux lois, à la jurisprudence, aux décrets, aux directives, à la réglementation, aux politiques, aux normes et aux lignes directrices applicables.